

Règlements financiers pour l'année 2010-2011

1. Les frais d'inscription sont dus chaque année au moment de l'inscription. Pour l'année 2010-2011, les frais d'inscription sont fixés à 50 000 F CFA.
2. Les frais pour la tenue réglementaire sont obligatoires et sont dus à l'Université au moment de l'inscription. Ces frais sont fixés à 130 000 F CFA pour :
 - 2 vestes, 2 pantalons et 3 chemises pour les garçons;
 - 2 vestes, 2 jupes et 3 chemisiers pour les filles.
 Les tenues sont confectionnées par un tailleur choisi par l'UC-ASM selon le modèle de l'UC-ASM. L'Université remet le tissu directement au tailleur. **Il est interdit de modifier ce modèle.**
3. Les frais de scolarité pour chacun des cours de l'année 2010-2011 consistent en un montant fixe et indécomposable qui comprend un enseignement, un encadrement et des services pédagogiques de qualité. Ils sont fixés à 345 000 F CFA pour tous les cours, sauf certains cours de l'année préparatoire qui sont fixés à 300 000 F CFA. **Les frais de scolarité sont payables en deux tranches non décomposables et non-remboursables les 5 juillet et 5 décembre 2010.**
4. Les frais de documentation de l'année 2010-2011 sont fixés à 47 000 F CFA pour chacun des cours. Ils sont payables en entier avant le 5 juillet 2010.
5. Aucun étudiant ne peut être admis dans un cours si les frais de scolarité n'ont pas été acquittés selon l'échéancier indiqué.

6. Modalités de paiement pour L'ANNÉE PRÉPARATOIRE

Avant le 5 juillet 2010	Frais d'inscription	50 000 F CFA
	Frais de documentation	470 000 F CFA
	Coût de la tenue	130 000 F CFA
	50 % des frais de scolarité	1 650 000 F CFA
	Sous-total	2 300 000 F CFA
Avant le 5 décembre 2010	50 % des frais de scolarité	1 650 000 F CFA
TOTAL POUR L'ANNÉE		3 950 000 F CFA

Frais d'admission et d'examen d'entrée	Avant le 1^{er} mars	50 000 F CFA
	Après le 1^{er} mars	100 000 F CFA
Frais d'inscription tardive	Après le 5 juillet	250 000 F CFA

verso →

7. **Modalités de paiement pour les ANCIENS ÉTUDIANTS**

Frais de ré-inscription

Avant le 16 avril 2010	50 000 F CFA
Après le 16 avril 2010	100 000 F CFA

Autres frais

Avant le 5 juillet 2010	Frais de documentation	selon le programme de l'étudiant
	Coût de la tenue	74 000 F CFA
	50 % des frais de scolarité	selon le programme de l'étudiant
	Sous-total	selon la facture
Avant le 5 décembre 2010	50 % des frais de scolarité	selon la facture

8. Des frais administratifs de 10 000 F CFA sont ajoutés à votre compte le 6 de chaque mois si les frais prévus n'ont pas été entièrement versés à la date requise et ce, pour chaque mois de retard à partir de la date d'échéance mentionnée.

9. **Aucun remboursement n'est accordé.**

- | | |
|----------------|--|
| Notes : | <ol style="list-style-type: none"> 1. Les étudiants qui s'inscrivent après les dates limites de paiement voient leur choix de cours limité aux cours dans lesquels il reste de la place. 2. Certains cours peuvent être annulés si le nombre d'inscriptions est insuffisant. 3. Les prix sont sujets à changement sans préavis. |
|----------------|--|